

# Services d'oxygénothérapie à domicile

Le programme d'oxygénothérapie à domicile est offert aux Néo-Écossais admissibles par le ministère de la Santé et du Mieux-être. Ce programme finance l'équipement lié à l'oxygène tels que les concentrateurs d'oxygène, les réservoirs à oxygène portatifs et d'autres fournitures connexes.

## Est-ce que je suis admissible aux services d'oxygénothérapie à domicile?

Si vous avez besoin de services d'oxygénothérapie pour des raisons médicales et qu'un médecin désigné de la province vous a donné un renvoi au programme, vous pouvez recevoir des services d'oxygénothérapie à domicile. Après votre renvoi initial, votre admissibilité aux services sera évaluée chaque année par un médecin désigné.

## Comment puis-je trouver un médecin désigné?

La liste des médecins désignés se trouve à l'adresse [novascotia.ca/dhw/ccs/Factsheets/Home\\_Oxygen\\_Service\\_Designated\\_Physician\\_List.pdf](http://novascotia.ca/dhw/ccs/Factsheets/Home_Oxygen_Service_Designated_Physician_List.pdf) (en anglais seulement). Vous pouvez également communiquer avec les Services de soins continus au numéro sans frais **1-800-225-7225** pour trouver un médecin dans votre région.

## Comment puis-je avoir accès à ce programme?

Les services d'oxygénothérapie à domicile sont offerts par la division des soins continus de la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse. Lorsque vous recevez un renvoi au programme d'un médecin désigné, vous serez évalué par un coordonnateur de soins, qui vous aidera à déterminer quels sont vos besoins spécifiques en matière d'oxygénothérapie. Pour communiquer avec les Services de soins continus, composez le numéro sans frais **1-800-225-7225**.

## Quel équipement vais-je recevoir?

Le programme d'oxygénothérapie à domicile vous offre l'équipement nécessaire pour maintenir vos traitements d'oxygène à la maison. Vous recevrez un concentrateur d'oxygène, un régulateur d'oxygène, une canule nasale, un tube à oxygène et un réservoir de secours. Si vous êtes admissible, vous recevrez également un système mensuel portatif qui vous permettra de poursuivre votre thérapie même quand vous êtes à l'extérieur de la maison. Le système portatif inclut un régulateur standard, un chariot porte-réservoir et jusqu'à 10 réservoirs.

## Combien coûtent les services d'oxygénothérapie à domicile?

Le coût des services d'oxygénothérapie à domicile dépend de vos besoins médicaux, de votre revenu et de la taille de votre famille. Un coordonnateur



de soins vous rencontrera pour discuter de vos options et pour déterminer les frais pour les services d'oxygénothérapie à domicile. Le barème des tarifs pour les soins à domicile peut être consulté au [novascotia.ca/dhw/ccs/FactSheets/Home-Care-Fee-Structure.pdf](http://novascotia.ca/dhw/ccs/FactSheets/Home-Care-Fee-Structure.pdf) (en anglais seulement).

### Quelle est ma responsabilité?

L'oxygénothérapie est uniquement efficace lorsqu'elle est effectuée selon les directives. Il faut donc que vous évitiez de fumer pendant que vous recevez les services d'oxygénothérapie à domicile. Vous devez signer une entente à cet effet lorsque vous recevez ce service du ministère de la Santé et du Mieux-être. Vous devez également vous rendre régulièrement à des rendez-vous avec un médecin désigné qui surveillera vos progrès et fera les ajustements nécessaires, s'il y a lieu. Vous devez également poursuivre votre thérapie selon les directives reçues et renouveler votre ordonnance pour l'oxygène chaque année.

Vous devrez signer une entente vous engageant à ne pas fumer. Vous êtes responsable d'aviser votre coordonnateur de soins et votre fournisseur d'oxygène lorsque vos renseignements personnels changent, par exemple un changement d'adresse, un changement prévu dans la livraison (vacances, hospitalisations, etc.) ou un changement de votre personne à contacter en cas d'urgence.

### Comment puis-je obtenir mon oxygène?

Un coordonnateur de soins vous fournira une liste de fournisseurs d'oxygène approuvés. Vous pouvez choisir tout fournisseur figurant à cette liste, que vous pouvez aussi consulter au [novascotia.ca/dhw/ccs/Factsheets/Home\\_Oxygen\\_Service\\_Designated\\_Physician\\_List.pdf](http://novascotia.ca/dhw/ccs/Factsheets/Home_Oxygen_Service_Designated_Physician_List.pdf) (en anglais seulement). Lorsque vous choisissez un fournisseur, vous devez vous procurer votre oxygène auprès de ce fournisseur pendant au moins un an. Le fournisseur que vous

choisissez assurera la livraison, l'installation et l'entretien de votre équipement dans le cadre des services qu'il offre.

### Est-ce que je peux recevoir des services d'oxygénothérapie à domicile lorsque je voyage?

Votre financement pour les services d'oxygénothérapie à domicile s'applique à l'utilisation en Nouvelle-Écosse seulement. Le programme ne s'applique pas aux coûts liés à l'oxygène reçu pendant un voyage à l'extérieur de la province. Veuillez noter que si vous êtes à l'extérieur de la province pendant plus de 90 jours, vous recevrez votre congé du programme d'oxygénothérapie à domicile.

### Est-ce que je continuerai de recevoir des services d'oxygénothérapie si je suis hospitalisé?

Oui, votre financement pour les services d'oxygénothérapie se poursuit pendant les 30 jours qui suivent la date d'hospitalisation. Votre financement sera mis en attente si votre séjour à l'hôpital dure plus de 30 jours. Toutefois, si vous êtes à l'hôpital pendant plus de 90 jours, vous recevrez votre congé du programme d'oxygénothérapie à domicile.

Pour en apprendre davantage sur les services d'oxygénothérapie à domicile, communiquez avec les Services de soins continus au numéro sans frais **1-800-225-7225** ou consultez le site Web du ministère de la Santé et du Mieux-être à l'adresse [novascotia.ca/dhw/ccs](http://novascotia.ca/dhw/ccs) (en anglais seulement).